

Festival **Justice en Cultures** 4^E ÉDITION

Le Temps de la Justice

Institut **d'études judiciaires**

3 octobre > 3 novembre 2017

Rencontres
Films et débats au Cinéma Star
Lectures théâtrales



Faculté

de **droit**, de **sciences politiques**

et de **gestion**

Université de Strasbourg

welcome by artoc



<http://iej.unistra.fr/festivaljusticeencultures>





DOSSIER DE PRESSE

Festival Justice en Cultures

4^{ème} édition

Le temps de la Justice

Du 3 octobre au 3 novembre 2017

Directeur général et artistique :

Quentin URBAN - 06 85 56 14 64 – quentin.urban@unistra.fr

Contact presse :

Mathilde GUYOT – 03 68 85 82 05 – m.guyot@unistra.fr

Sommaire

- Edito Page 4
- Présentation de l'édition 2017 Page 6
- Les manifestations Page 7
- Les partenaires 2017 Page 11
- Le festival en quelques chiffres Page 12

Suivez toutes les actualités du festival sur Facebook :
www.facebook.com/festivaljusticeencultures

Utiliser l'art et la littérature pour réfléchir et débattre du fonctionnement de la Justice c'est l'objectif du « Festival Justice en Cultures »

L'idée de ce festival, créé en 2014 par l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de Droit avec l'appui de nombreux partenaires institutionnels, est née d'un constat.

Les tribunaux, les juges, les avocats, la police judiciaire, entretiennent une relation troublante avec les justiciables. D'une part, ils inspirent les auteurs d'un nombre incalculable de romans, de films, de séries télévisées, de chroniques judiciaires, qui passionnent les lecteurs ou les spectateurs. L'intérêt du public pour la justice est, à n'en pas douter, très vif. Et pourtant, d'une autre part, les professions de la justice et l'institution judiciaire sont le plus souvent mal connues, parfois aussi affectées de défiance voire d'hostilité ou de crainte. Le constat est partagé, **la confiance dans la Justice est faible**. C'est paradoxal... mais c'est aussi dommage.

C'est d'autant plus dommage que cette relation contradictoire à la Justice participe à l'élargissement du fossé qui sépare les institutions étatiques des citoyens. On peut ainsi considérer que si la société française est mal en point, c'est probablement parce que s'est perdue la confiance dans la représentation politique, parce que l'économie française est dégradée, mais c'est aussi parce qu'un désamour malheureux, peut-être justifié, affecte les relations entre la Justice et le Peuple. Mais il est certain qu'une partie de ce désamour trouve son origine dans **une méconnaissance du fonctionnement de la Justice et dans la difficulté de dialoguer avec les acteurs judiciaires** pour faire évoluer la justice. C'est de ce constat que nous sommes partis pour créer ce festival.

Eclairer les justiciables sur le fonctionnement de la Justice et leur offrir des lieux et des moments d'échange avec des professionnels du droit, c'est là,

en effet, l'objectif central de ce projet festivalier, qui a pris forme progressivement.

En 2010, quand **l'Institut d'Etudes Judiciaires** a commencé à organiser des conférences en dehors des amphithéâtres de la Faculté de droit, comme par exemple à la Librairie Kléber, nous avons découvert qu'il était possible d'attirer un public nombreux de non juristes sur certains thèmes sensibles : le procès de Bordeaux de 1953 relatif au massacre d'Oradour sur Glane, le procès de Dany Leprince, la justice des mineurs, le procès des Khmers Rouge au Cambodge, etc...

La richesse des débats et une importante fréquentation nous ont montré que de nombreux Strasbourgeois dans leurs diversités d'âge, de profession, d'origine sociale manifestaient **un vif intérêt** pour « les choses » de la Justice. Quand l'idée d'un festival rassemblant une dizaine de rencontres a pris corps, les arts et la littérature ont été utilisés pour élargir le public et faciliter l'échange. *Douze hommes en colère* avec Henry Fonda, *Un Prophète* de Jacques Audiard, et bien d'autres films ont été projetés. Des concerts et des lectures théâtrales ou littéraires (« Le procès » de Kafka, « L'Etranger de Camus ») ont rendu encore plus attractifs ces dialogues.

Cet automne 2017, le festival se déploie dans la ville de Strasbourg dans de multiples lieux (Cathédrale de Strasbourg, Salon d'honneur de la Mairie de Strasbourg, Temple Neuf, Foyer de l'Etudiant Catholique, Cinémas Star,...) sur le thème « **Le temps de la Justice** » décliné sous des facettes très diverses conçues pour permettre à chaque strasbourgeois de découvrir plus en profondeur un sujet qui l'intéresse particulièrement et de donner son point de vue. **Ce foisonnement d'approches** devrait permettre aux participants d'appréhender la diversité et la relativité du temps de la Justice. Si cela est le cas, le festival sera alors une belle réussite.

Présentation de l'édition 2017

L'édition 2016 du Festival Justice en cultures « Pour une nouvelle géographie de la Justice » avait mis en lumière les difficultés rencontrées par les nations, les institutions internationales à rendre accessible à tous la justice, particulièrement dans des situations difficiles (guerres, crises, catastrophes,...). Ce constat avait été partagé par un public strasbourgeois nombreux, attentif et réactif. Des observations, des suggestions, des critiques avaient permis de nourrir un bilan particulièrement riche.

Le choix du thème de cette quatrième édition a été inspiré par un de ces échanges, lors du dernier festival, entre juristes spécialistes des droits de l'homme autour d'un livre, « La mort du bourreau. Réflexions interdisciplinaires sur le cadavre des criminels de masse » (Ed. Petra, 2016) dont la rédaction collective a été dirigée par Sévane Garibian, professeure de droit aux Universités de Genève et de Neuchâtel. Dans cet ouvrage sont retracés les derniers moments vécus par les dictateurs avant leur exécution. Bien souvent, ces exécutions ont été précédées de procès bâclés. Certains des auteurs du livre se sont alors interrogés sur le sens à donner à cette étrange justice : symbolique, sacrificielle, exemplaire, politique... les qualificatifs sont nombreux et incertains à rendre compte de ces simulacres de justice. Leur caractéristique commune a été de ne pas respecter « le temps de la Justice ». Poursuivant leur réflexion, les participants au débat ont découvert que la notion de temps de la justice pouvait se décliner avec des sens différents et dans des contextes différents. Relié à cette expression, il y a bien sûr la durée du procès, sa lenteur ou sa brièveté qui peut faire débat. Il en est ainsi des « comparutions immédiates » de droit français, procès pénal presque dans l'immédiateté (**Rencontre n°1, « Peut-on juger vite ? », le 3 octobre**) ou à l'opposé les procès « fleuve » dont les audiences s'étalent sur plusieurs années (Procès de Milosevic évoqué lors de la **rencontre n°10 « Lente, absente ou expéditive, la Justice appliquée aux tyrans », le 21 octobre**). A l'occasion d'une autre rencontre, le célèbre juge Renaud Van Ruymbeke montrera que les nombreux obstacles dans l'instruction des dossiers de délinquance judiciaire contribuent à une grande élasticité du temps judiciaire dans ce type d'affaires (**Rencontre n°6 « Le temps de la Justice financière », le 13 octobre**). Mais « le temps de la Justice » peut être aussi compris comme le moment où la justice doit être rendue. Prise dans cette acception, les illustrations sont aussi multiples. Ainsi par exemple, il a été ainsi reconnu par le législateur un délai plus long pour agir en justice aux mineurs victimes de viol ou d'actes de pédophilie (**Rencontre n°9 « La Justice et l'Oubli », le 20 octobre**). La question du moment de justice a aussi été posée lorsque les victimes des dictatures ont souhaité que justice soit faite. La littérature sud-américaine nous en a donné une illustration particulièrement forte dans la pièce de théâtre dont certains extraits seront lus lors de la soirée consacrée aux relations entre la littérature et le temps de la Justice (**Rencontre n°4 « Le temps de la Justice et la littérature », le 11 octobre**). Il existe aussi des moments où la justice est mise partiellement entre parenthèse comme pendant les états d'exception, états d'urgence ou état de siège (**Rencontre n°8 « Les temps troublés de la Justice : les juges confrontés à l'état d'urgence, l'état de siège ou l'état d'exception », le 19 octobre**). La justice peut aussi avoir oublié certains justiciables comme ce fut le cas des

mineurs licenciés pour faits de grève en 1947/1948 en France ou, plus proches, les retraités marocains victimes de discrimination par amputation de leurs pensions (**Rencontre n°13 « Les oubliés de la Justice du travail », le 3 novembre**). L'évocation du procès de Tokyo (**Rencontre n°3 « Une Justice oubliée, le procès de Tokyo 1946-1948 », le 10 octobre**) sera aussi une occasion d'« amnésie judiciaire » d'une partie de l'opinion mondiale. Plus proche géographiquement, cet oubli peut aussi marquer l'histoire judiciaire européenne de l'après Seconde Guerre mondiale quand il s'est agi de poursuivre ou non les juristes compromis sous le nazisme ou sous l'occupation (**Rencontre n°11 « Après le désastre de la Seconde Guerre mondiale : juger les juristes compromis », le 24 octobre**).

Il y a parfois une justice considérée comme à contretemps comme certains l'ont qualifiée lors de la dernière campagne présidentielle (**Rencontre n°5 « Le temps de la Justice et le temps des élections », le 12 octobre**). La justice peut être aussi encadrée rigoureusement dans le temps, comme c'est le cas des internés d'office en hôpital psychiatrique où la saisie du juge des libertés et de la détention (JLD) doit intervenir dans les douze jours pour que l'internement puisse éventuellement être prolongé (**Rencontre n°12 « Temps d'internement psychiatrique, temps de la Justice », le 31 octobre**).

En élargissant le sujet du temps de la justice à l'espace européen, les participants à la rencontre n° 7 sur « **Le Temps de la Justice, le temps de l'Europe** » (le 18 octobre) pourront constater que le temps judiciaire varie selon les pays.

Enfin, **la soirée inaugurale du festival**, consacrée à la représentation de la Justice dans les sculptures, les vitraux de la Cathédrale de Strasbourg nous emportera dans un imaginaire judiciaire en apparence très lointain. Toutefois, **les prestigieux universitaires intervenants – Roland Recht et Michel Deneken** sauront nous rappeler que certains sédiments intellectuels et moraux de l'époque de la construction de la Cathédrale sont encore en creux dans notre droit contemporain (**Rencontre n°2 « La Justice au temps de la cathédrale de Strasbourg », le 9 octobre**).

Quentin URBAN

Maître de conférences, HDR

Directeur général et artistique du Festival Justice en cultures

Les manifestations

Peut-on juger vite ?

Mardi 3 octobre 2017 | 17h00

Salle Baumann, Ordre des Avocats, 3 rue du Général Frère

Intervenants :

Danièle Mazzega, présidente du Tribunal administratif de Strasbourg

Clarisse Taron, magistrate, présidente du Syndicat de la Magistrature

Pascal Winter, avocat au Barreau de Paris

Animatrice : Josiane Bigot, présidente de chambre à la Cour d'appel de Colmar

Rencontre inaugurale : La Justice au temps de la cathédrale de Strasbourg

Lundi 9 octobre 2017 | 18h00

Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg

Propos introductif de Madame le Doyen de la Faculté de Droit, Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu

Intervenants :

Michel Deneken, professeur de théologie catholique et président de l'Université de Strasbourg

Roland Recht, professeur au Collège de France et à l'Institut d'Etudes Avancées

Support artistique : improvisation à l'orgue par Guillaume Nussbaum, organiste titulaire de l'orgue de la Cathédrale et de celui de l'Eglise Saint Séverin (Paris)

Animateur : Quentin Urban, directeur du festival Justice en cultures, maître de conférences à la Faculté de droit de Strasbourg

Une Justice oubliée, le procès de Tokyo (1946-1948)

Mardi 10 octobre 2017 | 20h00

Cinéma Star, rue du jeu des enfants

Projection du film «De Nuremberg à Tokyo», réalisé par Tim Toidze

Intervenante :

Ann-Sophie Schöpfel, docteure en histoire du droit, enseignante à Sciences Po Paris

Animateur : Thibault de Ravel d'Esclapon, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Strasbourg

Le temps de la Justice et la littérature

Mercredi 11 octobre 2017 | 17h00

Eglise du Temple-Neuf, Place du Temple Neuf

Intervenants :

Antoine Lyon-Caen, professeur émérite de l'Université de Paris Ouest Nanterre, directeur d'études à l'EHESS et avocat au Conseil d'état et à la Cour de cassation

Denis Salas, magistrat, essayiste, secrétaire général de l'Association Française pour l'Histoire de la Justice

Animatrice : Andrea Hamman, professeure de droit

Support artistique : Lectures par Blanche Giraud-Beauregardt, Maxime Pacaud et Xavier Boulanger

Le temps de la Justice et le temps des élections

Jeudi 12 octobre 2017 | 17h00

Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Strasbourg, 9 Rue Brûlée

Intervenants :

Jean-Marie Denquin, professeur émérite de l'université Paris Nanterre

Daniel Soulez Larivière, avocat au Barreau de Paris

Animateur : Patrick Wachsmann, professeur de droit à l'Université de Strasbourg

Le temps de la Justice financière

Vendredi 13 octobre 2017 | 17h00

Ecole régionale des Avocats du Grand Est (ERAGE), 4 rue Brûlée

Intervenant :

Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction au Pôle financier de Paris

Animatrice : Chantal Cutajar, maître de conférences en droit, directrice du GRASCO (Groupe de Recherches Actions sur la Criminalité Organisée)

Le temps de la Justice, le temps de l'Europe

Mercredi 18 octobre 2017 | 17h00

Foyer de l'étudiant catholique, Place Saint-Etienne

Intervenant :

François Paychère, Magistrat à la Cour des comptes de Genève, président du GT-QUAL, CEPEJ (Conseil de l'Europe)

Animateur: Yannick Meneceur, Magistrat de l'ordre judiciaire détaché à la CEPEJ (Conseil de l'Europe), Secrétaire du Centre SATURN pour la gestion du temps judiciaire

Les temps troublés de la Justice : les juges confrontés à l'état d'urgence, l'état de siège ou l'état d'exception

Jeudi 19 octobre 2017 | 19h30

Cinéma Star Saint Exupéry, rue du 22 novembre

Projection du film «Detroit», réalisé par Kathryn Bigelow

Intervenante :

Christine Lazerges, professeure émérite de droit à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne et présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

Animatrice : Catherine Haguenu-Moizard, professeure de droit à l'Université de Strasbourg

Juger trop ou pas du tout ? « La Justice et l'Oubli »

Vendredi 20 octobre 2017 | 17h00

Salle de l'Aubette, Place Kléber

Intervenants :

Jacques Bigot, sénateur, membre de la commission des lois du Sénat

Sylvie Humbert, professeure d'histoire du droit et de la justice à l'Université catholique de Lille

Animateur : Thibault de Ravel d'Esclapon, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Strasbourg

Lente, absente ou expéditive, la Justice imparfaite appliquée aux tyrans

Samedi 21 octobre 2017 | 18h00

Eglise du Temple-Neuf, Place du Temple Neuf

Intervenants :

Sévane Garibian, professeure de droit aux Universités de Genève et Neuchâtel

Florence Hartmann, journaliste, ancienne porte-parole du Tribunal Pénal International pour l'ex Yougoslavie

Animateur : Patrick Wachsmann, professeur de droit à l'Université de Strasbourg

Le temps de la Justice après le désastre de la Seconde Guerre mondiale : juger les juristes compromis

Mardi 24 octobre | 17h00

Salle de l'Aubette, Place Kléber

Intervenants :

Olivier Jouanjan, professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), professeur honoraire à l'Université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brisgau

Danièle Lochak, professeure émérite de droit public à l'Université Paris Nanterre et militante associative de la défense des droits de l'homme

Animatrice : Céline Pauthier, maître de conférences en histoire du droit

Temps d'internement psychiatrique, temps de la Justice : « 12 jours »

Mardi 31 octobre 2017 | 20h00

Cinéma Star Saint Exupéry, rue du 22 novembre

Avant-première du film «12 jours», réalisé par Raymond Depardon et produit par Claudine Nougaret

Intervenants :

Raymond Depardon, réalisateur

Dr Natalie Giloux, psychiatre

Claudine Nougaret, productrice

Marion Primevert, magistrate, vice-présidente du Tribunal de grande instance de Paris

Animateur : Patrick Wachsmann, professeur de droit à l'Université de Strasbourg

La Justice enfin ! Une illustration des oubliés de la Justice du travail

Vendredi 3 novembre 2017 | 20h00

Cinéma Star, rue du jeu des enfants

Projection du film «L'honneur des gueules noires», réalisé par Jean-Luc Raynaud

Intervenants :

Me Slim Ben Achour, avocat au Barreau de Paris

Abdelkader Bendali, professeur de droit

Antoine Lyon-Caen, professeur émérite de droit de l'Université de Nanterre, directeur d'études à l'EHESS et avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Animateur : Quentin Urban, directeur du festival Justice en cultures, maître de conférences à la Faculté de droit de Strasbourg

Les partenaires 2017

- Faculté de droit •
- Université de Strasbourg •
- Initiative d'excellence IdEx •
- Cinémas Star •
- Ville de Strasbourg – Direction de la culture •
 - Cathédrale de Strasbourg •
 - Foyer de l'étudiant catholique •
 - Ordre des Avocats de Strasbourg •
- Ecole régionale d'Avocats du Grand Est •
- Eglise protestante du Temple Neuf •

Le festival en quelques chiffres

1

MOIS DE DÉBAT

du 3 octobre au 3
novembre 2017

1

soirée inaugurale

Lundi 9 octobre 18h
à la cathédrale de
Strasbourg

4^{ème}

Édition

13

RENCONTRES :

*Films, lectures théâtrales,
conférences & débats*

34

**intervenants
prestigieux**

4

**projections
cinématographiques**

dont **1** sortie en
avant-première

8

**lieux d'accueil
strasbourgeois**

4

**ACCOMPA-
GNATEURS**

10

PARTENAIRES